



**Retour au pays pour des
réfugiés afghans exilés
en République islamique
d'Iran.**

Recherche de solutions durables

LA RECHERCHE DE solutions durables au sort de millions de réfugiés et de déplacés internes à travers le monde doit rester au premier plan des préoccupations internationales, alors même que de nombreuses situations d'urgence causées par de nouveaux déplacements exigent une attention immédiate.

Au titre de son mandat, le HCR est chargé d'aider les réfugiés à regagner leur pays d'origine en toute sécurité (rapatriement librement consenti) ou à s'installer dans un nouveau pays, soit en s'intégrant sur place dans le pays où ils ont trouvé asile, soit en se réinstallant dans un pays tiers. Il est souvent nécessaire d'associer ces trois solutions afin de trouver des solutions durables pour différents individus ou groupes de réfugiés.

ÉLABORATION DE STRATÉGIES DE SOLUTIONS GLOBALES

EN 2013, LE HCR CONTINUERA À rechercher des solutions durables de manière complémentaire. En d'autres termes, il s'agira de

trouver un équilibre entre le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation. Le cas échéant, le Haut Commissariat étudiera des options supplémentaires, telles que des initiatives liées à la mobilité, des lieux de migration temporaire et d'autres modalités de séjour légal, ce qui élargira l'éventail des solutions possibles dans différentes situations.

Les solutions doivent de préférence être planifiées au début du cycle de déplacement, à travers une série d'activités préparatoires. Le HCR poursuivra son action pour renforcer les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, améliorer les approches communautaires et participatives, consolider la coexistence constructive avec les communautés d'accueil, créer des conditions propices au retour et promouvoir la participation des réfugiés aux efforts de développement.

En **Afrique**, une stratégie globale de solutions pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) est actuellement mise en œuvre à l'échelle régionale, au profit de près d'un demi-million de personnes réfugiées

dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale. Cette stratégie prévoit de recourir à la réinstallation pour accroître les possibilités d'intégration sur place, en particulier par l'amélioration des moyens de subsistance et de l'accès aux services essentiels. Elle prévoit également d'améliorer le partage des informations pour appuyer les rapatriements librement consentis. Des manifestations précoces de soutien de la part des donateurs, sous forme de places de réinstallation et de financements pour les projets d'autosuffisance, constitueront une condition préalable et nécessaire.

Du fait de la mise en œuvre de la stratégie globale de solutions pour les réfugiés rwandais, consécutive à l'application des clauses de cessation à cette population, le HCR renforcera la promotion du rapatriement librement consenti et de la réintégration en Afrique. Il recherchera également des possibilités d'intégration sur place ou de résidence au titre d'un autre statut dans les pays d'asile. Les individus qui ne peuvent regagner leur pays d'origine pour des raisons liées à leur protection continueront de recevoir une aide.

Dans la région **Asie et Pacifique**, une stratégie pour la situation afghane a été élaborée à l'issue de consultations intensives entre les Gouvernements des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan, ainsi que le HCR et d'autres partenaires. La nécessité de créer des conditions favorables au rapatriement librement consenti et à la réintégration durable dans les zones qui accueillent un grand nombre de rapatriés est au cœur de cette stratégie. Par des investissements axés sur la collectivité, consistant notamment à promouvoir des activités de subsistance, l'Organisation facilitera la réintégration des personnes qui relèvent de sa compétence. Elle accordera un soutien plus conséquent aux communautés qui accueillent des réfugiés dans les pays d'asile et recherchera des possibilités de séjour en vertu d'autres régimes et des possibilités de réinstallation. L'appui, la solidarité et l'engagement de la communauté internationale sont indispensables à la réussite de la stratégie globale de solutions pour la situation afghane en 2013 et au-delà de cette date.

Les évolutions récemment survenues au Myanmar ont offert au HCR des occasions supplémentaires de renforcer son engagement. Une stratégie régionale de solutions pour les réfugiés originaires du Myanmar est à l'étude. Une telle stratégie, d'envergure régionale, n'impliquerait pas seulement le pays d'origine mais aussi les pays d'asile voisins. D'autres modalités de séjour, une stratégie de réinstallation repensée, la recherche de possibilités de rapatriement et un plan destiné à répondre aux besoins de réintégration des rapatriés avec le concours d'autres partenaires seraient les pierres angulaires de cette stratégie globale de solutions.

S'agissant de l'Asie centrale, le HCR a rédigé une stratégie régionale qui stimulera la quête de solutions durables pour la population réfugiée de longue date dans cette région, qui est majoritairement urbaine.

En **Europe**, un processus intergouvernemental longuement soutenu par le HCR a abouti à la signature, par les Ministres des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de Serbie, d'une

Déclaration conjointe destinée à mettre fin au déplacement et à assurer des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes vulnérables. Cet accord vise à accélérer la mise en œuvre de solutions pour les 74 000 réfugiés qui ont fui le conflit des années 1991-1995 dans les Balkans et qui sont toujours exilés. Un programme régional prévoit des mesures concrètes pour éliminer les obstacles restants en 2013, notamment des procédures accélérées de délivrance de documents d'état civil, qui permettront aux réfugiés et aux rapatriés de jouir effectivement de leurs droits.

Dans les **Amériques**, une stratégie globale de solutions est en cours d'élaboration pour les réfugiés colombiens. Ceci devrait stimuler les réinstallations. Le HCR continue à épauler le Gouvernement colombien dans ses efforts pour accroître les possibilités de retour.

RETOUR ET RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTIS

EN 2013, LE HCR CONTINUERA à veiller à ce que les réfugiés et les déplacés internes puissent choisir librement de regagner leur pays ou région d'origine de manière sûre et digne, et jouir pleinement, après leur retour, des droits que leur confère leur qualité de citoyens.

Les plus grandes opérations de rapatriement devraient, en 2013, concerner les retours vers l'Afghanistan, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Iraq, la RDC et le Rwanda. La stabilisation progressive de la situation en Côte d'Ivoire a entraîné le retour de plus de 100 000 réfugiés et les autorités d'Abidjan ont à ce jour conclu des accords tripartites de rapatriement avec le HCR et les Gouvernements du Ghana, de Guinée, du Libéria et du Togo. En 2013, le HCR continuera à promouvoir les retours dans la sécurité et la dignité ; dans le même temps, il assurera la protection des réfugiés qui choisissent de ne pas rentrer. Le Haut Commissariat continuera également à faciliter le rapatriement librement consenti des Soudanais du Sud à partir de leurs pays d'asile.

En 2012, le HCR et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie ont organisé des entretiens avec quelque 37 000 réfugiés burundais accueillis au camp de Mtabila afin de déterminer

lesquels d'entre eux auraient encore besoin de protection internationale. Certaines mesures, en rapport avec la fermeture du site et le retour des Burundais dont il a été établi qu'ils n'avaient plus besoin de protection internationale, ont également été examinées.

Le rapatriement librement consenti de certains réfugiés congolais vers des régions plus sûres de la RDC, notamment la province de l'Équateur, est prévu en 2013. En revanche, l'instabilité qui trouble les provinces du Kivu empêche tout rapatriement librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité, en direction de ce secteur.

Le HCR est également prêt à faciliter le retour des Iraquiens réfugiés dans des pays limitrophes.

RÉINTÉGRATION

L'APPUI À LA RÉINTÉGRATION DES réfugiés rapatriés en 2013 sera fondé sur : (i) l'accès aux services essentiels, concernant notamment l'eau, les infrastructures et les moyens de subsistance ; (ii) le logement, les terres et la propriété ; (iii) la coexistence pacifique. Il s'agit là de domaines où le HCR se heurte à des obstacles récurrents, qui entravent la réintégration durable dans les pays où il mène des opérations.

Afin d'accroître au maximum la pérennité et l'efficacité des processus de réintégration, le HCR entend renforcer ses partenariats avec les gouvernements, les acteurs du développement, la société civile et le secteur privé en 2013. Il continuera à coordonner ses activités avec des intervenants humanitaires et d'autres parties prenantes, dont le PNUD, l'OIT et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en vue d'optimiser l'efficacité des programmes de réintégration. Des activités de renforcement des capacités compléteront les autres efforts d'appui à la réintégration durable en engageant les autorités locales dans des activités communes, dans la formation et dans l'aide matérielle. Le suivi et l'analyse systématiques, ainsi que le partage des connaissances, amélioreront le plaidoyer en faveur de l'intégration effective des rapatriés dans les plans de développement et l'assistance à cette fin.

L'Organisation entend publier une édition actualisée de son *Manuel pour les activités de rapatriement et de réintégration* et de son guide opérationnel sur la coexistence et l'analyse des conflits. Ces deux guides sont destinés à doter le personnel et les partenaires du HCR de capacités plus solides pour mettre en œuvre des projets d'appui à la réintégration et à la coexistence.

En Afghanistan, le HCR soutiendra, en coopération avec ses partenaires, le renforcement des activités de réintégration axées sur la collectivité dans les zones qui accueillent un grand nombre de rapatriés, en s'inspirant des enseignements tirés des projets pilotes d'appui à la réintégration durable. L'Organisation cherchera en premier lieu à améliorer les conditions de retour, ce qui augmentera les capacités d'absorption des collectivités locales, et à encourager par des mesures incitatives d'autres réfugiés à rentrer. L'appui opérationnel sera centré sur l'amélioration de l'accès aux services essentiels (tels que la santé, l'eau et l'éducation), les activités génératrices de revenus et les moyens de subsistance, la protection des réfugiés vulnérables, le renforcement de la coexistence pacifique et la promotion de la cohésion sociale. Le HCR renforcera également les complémentarités entre les stratégies d'intégration des déplacés internes et la stratégie pluriannuelle de solutions en faveur des réfugiés afghans.

En Iraq, le Haut Commissariat s'attaquera comme précédemment aux questions en rapport avec l'accès à la terre, au logement et à l'eau. Les problèmes soulevés par la restitution des biens et les droits de propriété seront traités au moyen d'un suivi efficace de la population de retour et d'une solide coordination avec des acteurs du développement. Par un suivi efficace et complet, le HCR veillera à ce que les besoins des rapatriés soient non seulement recensés et pris en charge par les organismes humanitaires, mais intégrés aux plans à plus long terme des organisations de développement.

Au Kirghizistan, l'Organisation poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie axée d'une part sur

la protection et d'autre part sur l'autonomisation des communautés pour faciliter la réinsertion pérenne de quelque 172 000 personnes touchées par le conflit. En Côte d'Ivoire, elle offrira une aide au développement communautaire, en collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale.

INTÉGRATION SUR PLACE

EN 2013, L'INTÉGRATION SUR place sera encouragée par une combinaison d'interventions au sein des cadres régionaux et globaux existants, dont le protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation. La promotion, l'assistance juridique et la coordination seront complétées par des interventions dans trois domaines : (i) l'accès à la terre, au logement et aux services essentiels, concernant notamment l'éducation et les soins médicaux pour les réfugiés ; (ii) le renforcement de l'autosuffisance et des moyens de subsistance ; (iii) la promotion de la coexistence pacifique au sein des communautés réfugiées et entre communautés réfugiées et communautés d'accueil.

En Colombie, le HCR resserrera sa coordination avec le PNUD et d'autres partenaires au niveau national et local afin de mettre en œuvre l'Initiative pour les solutions transitoires (IST) pour les déplacés internes. Les politiques publiques et la législation applicable seront appuyées par le biais d'activités visant à améliorer l'accès à la terre, au logement et aux services essentiels, à renforcer les institutions et les communautés locales, et à améliorer la protection de plus de 54 000 déplacés internes et membres des collectivités locales. L'objectif de cette stratégie est de mettre au point, à titre d'exemple, des solutions couronnées de succès pour les déplacés internes afin de soutenir l'élaboration d'une stratégie globale de solutions par les pouvoirs publics.

Au Soudan oriental, le HCR poursuivra les efforts récemment déployés pour transformer les camps en zones d'installation autosuffisantes. Dans le cadre de l'IST, il continuera à coopérer avec ses partenaires à la promotion de l'autosuffisance, au travers d'interventions destinées à soutenir les moyens de subsistance. La priorité sera accordée au renforcement des partenariats avec les autorités nationales, à l'aide de la

modernisation des infrastructures et de la mise en place de systèmes de gestion pour pérenniser les services.

En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a entrepris de naturaliser plus de 162 000 réfugiés burundais qui vivaient depuis 1972 dans les « anciennes zones d'installation ». Cependant, le Gouvernement n'a pas encore donné son feu vert au relogement et à l'intégration, qui doivent accompagner le processus de naturalisation. L'assistance à ce généreux programme d'intégration sur place reste une priorité pour le HCR.

Dans le cadre des activités de cessation prévues pour les Rwandais en 2013, l'Organisation poursuivra ses initiatives d'intégration sur place, notamment par l'octroi du statut de résident permanent ou par la naturalisation. L'intégration sur place sera encouragée par l'accès à l'autosuffisance et à l'éducation.

RÉINSTALLATION

LA RÉINSTALLATION CONTINUE DE jouer un rôle essentiel dans la protection des individus vulnérables, notamment lors des situations d'urgence touchant des réfugiés. Elle sert également à alléger en partie la charge exercée sur les pays en développement qui accueillent d'importantes populations réfugiées. En outre, dans un certain nombre de situations, la réinstallation est mise en œuvre dans un cadre global de solutions. Lorsqu'elle est utilisée de manière stratégique, la réinstallation permet d'obtenir d'autres résultats en matière de protection et de solutions, au profit d'un plus grand nombre de réfugiés qui n'auront peut-être pas la possibilité de bénéficier directement d'une réinstallation. Selon les prévisions du HCR, les réfugiés originaires d'Afghanistan, de Colombie, du Myanmar, d'Iraq, de RDC et de Somalie compteront parmi les populations ayant les besoins de réinstallation les plus importants en 2013.

Le nombre de pays exécutant des programmes de réinstallation à titre régulier est passé à 27 en 2012, avec l'adhésion de l'Allemagne et de la Belgique. Les États de l'Union européenne (UE) ont convenu d'un programme commun de réinstallation qui augmentera le nombre de places

EN 2013, LE HCR CONTINUERA À RECHERCHER DES SOLUTIONS DURABLES DE MANIÈRE COMPLÉMENTAIRE. EN D'AUTRES TERMES, IL S'AGIRA DE TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LE RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI, L'INTÉGRATION SUR PLACE ET LA RÉINSTALLATION

disponibles dans l'ensemble de l'Union. Le programme commun devrait également renforcer la coordination et procurer des avantages supplémentaires, concernant l'intégration des réfugiés réinstallés dans les pays de l'UE.

Le HCR a fait de la réinstallation des réfugiés vulnérables, notamment des femmes et des jeunes filles en situation de risque, une priorité. En 2011, les demandes de réinstallation soumises pour des femmes et des jeunes filles en situation de risque ont, pour la première fois, excédé la cible de 10 pour cent fixée en 2006 par le Comité exécutif dans sa Conclusion 105 (LVII). Cette stratégie sera poursuivie en 2013. Cependant, le HCR demeure confronté à un certain nombre de difficultés, notamment :

- un écart persistant entre les besoins de réinstallation dans le monde en 2013 (181 000) et les places disponibles (81 000) ;
- les difficultés à atteindre les cibles concernant le nombre de demandes soumises, en raison de l'accès difficile aux réfugiés dans certaines opérations confrontées à des troubles politiques, et une tendance à la diminution dans les opérations de réinstallation de grande envergure lorsque la majorité des demandes a été soumise ;
- la longueur des délais de traitement et de prise de décisions pour les groupes importants de réfugiés, en raison des contrôles de sécurité approfondis requis par les grands pays de réinstallation ;
- le nombre limité de structures d'hébergement et d'accueil des réfugiés dans certains pays de réinstallation ;
- une tendance croissante à refuser les candidatures qui ne correspondent pas aux critères plus restrictifs de certains États ;

- le taux relativement élevé de dossiers de réinstallation en urgence rejetés par certains États, qui privilégient les dossiers où la demande de statut de réfugié est particulièrement solide, au lieu d'examiner les besoins pressants en matière de réinstallation.

En 2013, le HCR continuera à soutenir les activités de réinstallation sur le terrain au travers de projets de déploiement. L'objectif est d'appuyer le nombre requis de candidatures, notamment pour les opérations qui viennent en aide à des réfugiés originaires de RDC, dont les demandes de réinstallation devraient augmenter. L'Organisation continuera à promouvoir une augmentation des places de réinstallation et encouragera un plus grand nombre de pays, en particulier en Europe centrale, à mettre sur pied des programmes.

Le HCR se propose de renforcer l'intégrité et l'efficacité du processus de réinstallation en formant son personnel à la prévention des fraudes. Les partenariats avec les ONG seront resserrés afin d'accroître la capacité de détermination de l'intérêt supérieur et d'améliorer l'identification des personnes qui doivent faire l'objet d'une demande de réinstallation. L'utilisation de méthodes innovantes (notamment les vidéo-conférences, inaugurées par l'Australie et le Canada lors de la crise syrienne en 2012) pour organiser des entretiens avec les réfugiés sera encouragée, tout comme le recours accru aux structures de transit en cas d'urgence. Le Haut Commissariat travaillera avec ses homologues locaux pour appuyer des études et des analyses sur l'intégration, et pour encourager l'élaboration d'indicateurs qui permettront de mesurer les résultats dans ce domaine. ■